

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

ENCYCLIQUE DE S. S. LÉON XIII au sujet du Saint-Rosaire. — DIVERSES SOCIÉTÉS CONDAMNÉES, socialisme, communisme, sociétés secrètes, bibliques, clérico-libérales. — CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE: nominations ecclésiastiques dans le diocèse de Montréal; la fête du Saint Nom de Marie; bénédiction du nouvel Institut des Frères de la charité; changements au Séminaire de Saint-Sulpice; installation



SOMMAIRE

des chanoines du diocèse des Trois-Rivières. — PETITES FLEURS RELIGIEUSES DU VIEUX MONTRÉAL, première organisation de la colonie de VILLEMARIE. — VISITE DE S. EM. LE CARDINAL - ARCHEVÊQUE DE PARIS A MGR ALLOU. — LE CATHOLICISME EN ANGLETERRE, d'après la *Revue de Dublin*. — LE CARDINAL MASSAIA. — NÉGOCIATIONS ENTRE LE SAINT-SIÈGE ET LA SUISSE. — LA MAMAN DE HUIT ANS. — Décès.

LE NUMÉRO
2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT
Une piastre par an payable d'avance,

LE NUMÉRO
2 cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer: † EDOUARD, CHS, Evêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à MM. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. DUPUY.

Bureaux: No 20, rue Saint-Vincent
MONTREAL.

PRIÈRES DES QUARANTE-HEURES

Dimanche,	21	Septembre.	— Saint-Jacques de l'Achigan.
Mardi,	23	"	— Apparition de Saint-Michel.
Jeudi,	25	"	— Saint-Michel de Vaudreuil.
Samedi,	27	"	— Varennes.

FÊTES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE,	21	Septembre	— 16e Dimanche après la Pentecôte. Saint Matthieu, Ap., E., 2e classe. orn. rouges
Lundi,	22	Septembre	— Saint Thomas de Villeneuve, S. C., dble orn. blcs
Mardi,	23	"	— Saint Lin, P. M., semi-double ornements rouges
Mercredi,	24	"	— N. D. de la Merci, double majeur, orn. blancs
Jeudi,	25	"	— Du Saint Sacrement, semi-double, orn. blancs
Vendredi,	26	"	— St Cyprien et St Justine, MM, Sple, orn rges
Samedi,	27	"	— SS. Côme et Damien, MM., S.-dble, orn. rges

OFFICES EXTRAORDINAIRES

CATHÉDRALE.—Mercredi 24, grand'messe pour les bienfaiteurs de l'Evêché.

Dimanche 21.—Bénédictio des cloches à Saint-Paul Ermite.

Dimanche 21, Solennité des Titulaires des églises paroissiales de Saint-Cyprien, Saint-Janvier et Saint-Eustache.

LÉTTRE ENCYCLIQUE DE NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LE PAPE LÉON XIII.

A tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques du monde catholique en grâce et en communion avec le Saint Siège Apostolique.

L'an dernier, comme chacun de vous le sait, Nous avons décrété par Nos lettres encycliques que, dans toutes les parties du monde catholique, pour obtenir le secours du Ciel dans les épreuves de l'Église, l'insigne Mère de Dieu serait honorée pendant tout le mois d'octobre par la très sainte pratique du Rosaire. En cela, Nous avons suivi Notre inspiration et l'exemple de Nos prédécesseurs qui, dans les temps les plus difficiles de l'Église, ont recouru à l'auguste Vierge par un redoublement de piété envers Elle, et ont toujours imploré son secours par des prières. On a obtempéré partout à Notre volonté avec un si grand empressement et tant d'unanimité qu'il a été donné de voir d'une manière éclatante combien est grand dans le peuple chrétien le zèle de la religion et de la piété, et combien tous mettent leur espoir dans la divine protection de la Vierge Marie.

Cette grande manifestation de piété et de foi, Nous le déclarons, ne Nous a pas peu consolé, au milieu des épreuves et des maux qui Nous accablent, et même elle Nous a donné un nouveau courage pour en supporter de plus grands encore, s'il plaît ainsi à Dieu. Car, tant que l'esprit de prière est répandu sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem, Nous avons la certitude que Dieu, un jour Nous sera propice, et que, prenant en pitié le sort de son Église, il écoutera encore les supplications de ceux qui le prient par Celle dont il a voulu faire la dispensatrice des grâces célestes.

C'est pourquoi les raisons qui nous ont porté l'an dernier, comme Nous l'avons dit, à provoquer une manifestation publique de piété étant restées les mêmes, Nous avons cru de Notre devoir, vénérables frères, d'exhorter encore cette année les peuples chrétiens à mériter la puissante protection de l'insigne Mère de Dieu, en continuant de la même manière à réciter pieusement " le Rosaire de Marie. " Quand, en effet, l'acharnement des ennemis du nom chrétien est si grand à poursuivre leurs desseins, ses défenseurs ne doivent pas avoir moins de résolution, surtout puisque le secours céleste et la grâce de Dieu sont souvent le prix de la persévérance. Il nous plaît, à ce propos, de rappeler l'exemple de cette grande Judith, figure de la divine Vierge, qui réprima la folle impatience des Juifs, lesquels voulaient fixer à Dieu, selon leur gré, le jour de la délivrance de leur patrie opprimée. Il faut considérer de même l'exemple des apôtres, qui attendirent en persévérant unanimement dans la prière avec Marie, mère de Jésus, le très haut don de l'Esprit du Paraclet qui leur avait été promis.

Car il s'agit maintenant aussi d'une chose difficile, et de grande importance ; il s'agit d'humilier l'ennemi antique et plein de ruse dans toute l'exaltation de sa puissance ; il s'agit de revendiquer la liberté de l'Église et de son chef ; il s'agit de conserver et de protéger ces abris nécessaires de la sécurité et du salut du genre humain.

C'est pourquoi il faut veiller à ce que, dans ces temps lamentables pour l'Église, la très sainte coutume de réciter le rosaire de la sainte Vierge soit gardée avec soin et pieusement, pour cette raison surtout que ces prières, étant composées de façon à rappeler dans leur ordre tous les mystères de notre salut, sont très propres à nourrir l'esprit de piété.

Quant à l'Italie, il est nécessaire d'implorer sur elle le secours de la Vierge très puissante, maintenant surtout qu'une calamité inopinée ne nous menace plus seulement, mais Nous atteint. En effet, la peste asiatique ayant, par la volonté de Dieu, franchi les limites que semblaient lui avoir fixées la nature, a envahi les ports les plus célèbres de la France et de là les contrées d'Italie les plus voisines. Il faut donc se réfugier vers Marie, vers celle que l'Église appelle à juste titre salutaire, auxiliaresse, libératrice, afin que sa volonté propice Nous apporte les secours que nous aurons implorés par les prières qui lui sont le plus agréables, et qu'elle éloigne de nous l'impur fléau.

C'est pourquoi, à l'approche du mois d'octobre, dans lequel le monde catholique fête la solennité du Saint-Rosaire, Nous avons résolu de prescrire pour cette année encore ce que Nous avons prescrit l'année précédente. Nous décidons par conséquent, et Nous ordonnons que, depuis le premier jour d'octobre jusqu'au second jour du mois de novembre suivant, dans toutes les églises paroissiales ou dans les sanctuaires publics dédiés à la mère de Dieu, ou dans d'autres à choisir par l'ordinaire du lieu, on récite chaque jour au moins cinq dizaines du chapelet, en y ajoutant les litanies, et, si c'est le matin, que le saint sacrifice se fasse pendant les prières ; si c'est l'après-midi, que l'on expose pour l'adoration le Très Saint Sacrement et puis que les assistants se purifient selon la liturgie. Nous désirons en outre que les confréries du très saint Rosaire, partout où les lois civiles leur en laissent la facilité, fassent dans les rues une procession solennelle en vue de l'édification publique.

Or, pour que les trésors célestes de l'Église soient ouverts à la piété chrétienne, Nous renouvelons chacune des indulgences que Nous avons accordées l'année dernière. Ainsi, à tous ceux qui assisteront, aux jours fixés, à la récitation publique du Rosaire, et auront prié à Notre intention, comme à ceux qui, en étant empêchés par une cause légitime, le réciteront en particulier, Nous accordons pour chaque fois une indulgence de sept ans et de sept quarantaines. Quant à ceux qui, dans le temps susdit, auront accompli les mêmes dévotions au moins dix fois, soit en public dans

les églises, soit, pour de justes motifs, dans les maisons particulières, et qui, ayant expié leurs péchés par la confession, auront communiqué. Nous accordons l'indulgence plénière de leurs fautes, prise dans le trésor de l'Eglise. De même, nous accordons cette indulgence plénière et la rémission des peines à tous ceux qui, soit au jour de la fête du Saint-Rosaire, soit dans un des jours de l'Octave, auront lavé les souillures de leur âme et participé saintement au divin banquet et qui auront prié à Notre intention Notre-Seigneur et sa très sainte Mère dans quelque sanctuaire.

Enfin, voulant avoir égard à ceux qui vivent à la campagne et qui sont particulièrement retenus, pendant le mois d'octobre, par les travaux des champs, Nous leur accordons la permission de différer, selon la disposition prudente de leurs Ordinaires, jusqu'aux mois de novembre et décembre suivants, les exercices prescrits plus haut pour gagner les saintes indulgences pendant le mois d'octobre.

Nous ne doutons pas, vénérables frères, que d'abondants et riches fruits ne répondent à Nos soins, surtout si aux graines que Nous avons plantées et que votre sollicitude aura arrosées, Dieu accorde du ciel l'accroissement par la diffusion de ses grâces. Nous sommes assuré que le peuple chrétien écouterait la voix de Notre autorité apostolique avec la même ferveur de foi et de piété dont il a donné, l'an passé, un magnifique témoignage.

Que la céleste patronne invoquée dans la prière du Rosaire nous soit propice et qu'elle fasse que par la cessation des divisions et le rétablissement de l'ordre chrétien dans toutes les parties de la terre, nous obtenions de Dieu pour l'Eglise la paix tant désirée. Comme gage de ce bienfait, Nous vous accordons affectueusement à vous, à votre clergé et aux peuples qui sont confiés à vos soins, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint Pierre, le 30 août 1884, l'an VII de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

DIVERSES SOCIÉTÉS CONDAMNÉES.

Le paragraphe IV du *Syllabus*, qui porte ce titre : *Socialisme, Communisme, Sociétés secrètes, Sociétés bibliques, Sociétés clérico libérales*, ne formule aucune proposition; il se contente de rappeler que ces *pestes* furent mainte fois et très énergiquement réprochées par le Saint-Siège dans les pièces suivantes : l'Encyclique du 9 novembre 1846 ; l'Allocution du 20 avril 1849 ; l'Encyclique du 8 décembre 1849 ; l'Allocution du 9 décembre 1854 ; l'Encyclique du 10 août 1863. Ces réprobations formelles et réitérées avertissent suffisamment les catholiques, qu'il ne leur est pas permis, sous

quelque prétexte que ce soit, de s'enrôler même comme simples soldats dans ces armées diaboliques.

Définissons d'abord ces associations de pestilence, et signalons ensuite les ravages qu'elles exercent parmi les nations.

I

Les doctrines du *Socialisme* et du *Communisme* sont révoltantes au regard même du simple droit naturel. Elles visent à mettre sens dessus dessous la société humaine avec tous les éléments qui la composent ; elles sont le dernier degré où puissent parvenir les brutales passions de la lie du genre humain. Cette fureur s'appelle *Socialisme*, parce qu'elle se propose de refaire, lisez de détruire de fond en comble toute société existante ; d'abord la société religieuse et bientôt après la société civile. Elle s'appelle le *Communisme*, parce qu'elle promet aux niais le partage des biens de ce monde, qui deviendront communs à tous les hommes. Elle s'appelle encore *Radicalisme*, parce qu'elle prétend arracher jusqu'à la dernière racine de l'ordre de choses existant.

Une fois tous les trônes renversés, tous les gouvernements détruits, toutes les religions abattues, surtout la religion chrétienne, le monde sera constitué en république-universelle, dont la seule religion sera la religion de l'humanité. Dans cette république tout le monde sera riche, heureux, puissant, maître ; et aussi, par une conséquence logique, condamné à mourir de faim et de froid, puisque personne n'ayant plus besoin de travailler, personne ne s'occupera de nourrir ou vêtir ses semblables.

Les *Sociétés secrètes* sont organisées pour exécuter ce programme. Sorties de l'enfer, elles vivent dans les ténèbres, tant qu'elles ne sont pas assez puissantes pour braver les pouvoirs publics. Cachant leurs projets subversifs aux simples et aux naïfs, elles se couvrent du manteau de la philanthropie pour attirer des adeptes et leur imposer des secrets et des serments dont la violation est périlleuse. En un mot, elles n'existent que pour la ruine de l'Église et de la société civile.

Les *Sociétés secrètes* ont été condamnées par les papes, notamment par Pie VIII, qui, dans l'Encyclique du 26 mai 1829, recommande aux Evêques d'en éloigner la jeunesse et gémit de voir que déjà elles l'ont presque entièrement corrompue ; à tel point que les jeunes gens n'ont plus honte d'aucun crime, d'aucune erreur, d'aucune audace ; et qu'aux disciples comme aux maîtres on peut appliquer la parole du pape saint Léon-le-Grand : *Ils n'ont pour loi que le mensonge, pour religion que le démon, pour sacrifice que la turpitude.* Dès son avènement au Saint-Siège, Pie IX condamna les *Sociétés secrètes* et renouvela souvent ses condamnations.

Les *Sociétés bibliques* aboutissent au même but que les *Sociétés secrètes* par des voies détournées. Renouvelant une tactique des anciennes hérésies, elles s'efforcent de semer partout les livres

traduits dans toutes les langues contre les règles de l'Eglise, avec des additions, des mutilations qui en font des livres dangereux. Ces bibles altérées, vendues à vil prix, données même gratuitement à tous, sont jetées en pays infidèle et en Europe par cargaisons énormes par les pasteurs protestants qui propagent la foi de cette manière.

Cette propagation de la foi protestante est généralement stérile, surtout si on la compare à la propagation de la foi catholique, qui est bien loin, cependant, de disposer des mêmes ressources pécuniaires ; mais qui est soutenue par d'autres dévouements et est propagée par des missionnaires dont le zèle et la charité sont bien supérieurs au zèle et à la charité des missionnaires protestants. Chez les peuples catholiques, les sociétés bibliques, grâce à l'argent et surtout aux promesses, gagnent quelques âmes, pas des plus nobles, quelques débauchés, quelques athées qui consentent à se dire protestant.

Le vrai danger de cette propagation protestante, c'est qu'elle prépare la voie aux doctrines radicales et socialistes. C'est le pape Pie IX qui fait remarquer dans l'Encyclique du 8 décembre 1849, une affinité très réelle entre le protestantisme et le communisme. Les communistes et les socialistes, dit-il, savent très bien, par l'expérience de tous les siècles, qu'ils n'ont rien à attendre, pour leurs projets pernicieux, de l'approbation ni de la complicité de l'Eglise catholique, dépositaire de toutes les vérités et gardienne de tous droits. Aussi essaient-ils d'entraîner les peuples au protestantisme qu'ils représentent comme une forme diverse du vrai christianisme, non moins agréable à Dieu et salutaire aux âmes que la forme catholique. Ils comprennent que le principe du protestantisme ; le libre examen de chacun dans les Ecritures et les questions religieuses, après avoir rempli les esprits de toutes les erreurs que chacun s'imagine trouver dans la parole de Dieu, ouvre naturellement le chemin aux licences du socialisme et détruit jusqu'aux premières notions du juste et de l'honnête.

Enfin les sociétés clérico-libérales nous sont connues par une page de l'Encyclique, *Quanto conficiamur mœore*, du 10 août 1863, laquelle les dépeint comme un des fléaux de la malheureuse Italie. Certains ecclésiastiques, les uns séculiers les autres réguliers, oublieux de leur sainte vocation, avaient publié des écrits pernicieux, remplis de fausses doctrines, d'innovations malveillantes à l'égard du Saint-Siège et de la personne du pape, d'attaques directes contre le pouvoir temporel du Saint-Siège. Secouant de tout leur pouvoir et avec une rare impudence les pires ennemis de l'Eglise et du Siège apostolique, se séparant de leurs évêques et du pape, ces fils coupables se jetaient naturellement entre les bras du Piémont, et ensuite, forts de la faveur et du secours du gouvernement en ce pays, au mépris des censures et des peines canoniques, ils avaient constitué certaines sociétés clérico-libérales, sociétés de *mutuel secours*, sociétés d'*émancipation du clergé italien*, et autres

associations animées du même esprit de révolte. Interdits par leurs évêques du sacré ministère, ils ne craignaient pas de devenir intrus et de célébrer dans plusieurs temples que le gouvernement leur conservait pour leurs offices sacrilèges.

Pie IX condamne fortement ces sociétés détestables et l'audace criminelle de ceux qui les ont formées. Il avertit ces malheureux ecclésiastiques et les presse instamment de venir à récipiscence, de penser à leur salut éternel et au jugement rigoureux qu'ils auront à subir. Il exprime le vœu que ces égarés, si nuisibles à l'œuvre de Dieu dont ils étaient chargés, obéissent à ses avertissements paternels, et lui procurent la même consolation que lui apportent chaque jour des membres du clergé, qui avaient été d'abord séduits, mais qui se repentant de leurs erreurs, viennent se jeter à ses pieds et implorent avec larmes le pardon de leurs fautes et l'absolution des censures ecclésiastiques qu'ils avaient encourues.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN ET PROVINCIALE.

Par décision de Sa Grandeur Mgr de Montréal ont été nommés :

M. Joseph Noël Lussier, curé de Saint-Alexis.

M. F. Corbeil, curé de Saint-Joseph de Lanoraie.

M. P. Giroux, curé de Saint-Calixte de Kilkenny.

M. A. Harnois, vicaire à Saint-Henri de Mascouche.

M. Chs. Eudore Cadot, vicaire à Notre-Dame de Grâce.

M. Zéphirin Delinelle, chapelain du noviciat des Frères de la Charité à la Longue-Pointe.

M. Thimothée Kavanagh, chapelain du pensionnat des sœurs de la Congrégation Notre-Dame à Villa-Maria.

M. J.-Bte Proulx, aumônier de l'hospice Sainte-Darrie, rue Fulum, à Montréal.

M. Joseph Lachapelle, curé de Saint-Donat.

M. Palin, SS. professeur de droit canonique au Grand Séminaire.

Les changements suivants viennent d'être faits parmi les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice.

M. Nercan devient chapelain de la Maison-mère de la Congrégation Notre-Dame; M. Tranchemontagne, chapelain des sœurs Grises, M. Larue, chapelain des sœurs de l'Hôtel Dieu. MM. Tallet et Thibault ont la charge des malades de l'Hôtel-Dieu et du quartier au-dessus de la rue Sherbrooke. M. Bonnissant est nommé économe. M. Cuoq va à la mission d'Oka, en remplacement de M. Thibault. M. Moreau est nommé à Saint-Jacques. M. F. Lelandais est nommé professeur de théologie dogmatique en remplacement de M. P. Hamon qui est chargé de l'œuvre des jeunes gens et des conférences de Nazareth.

Ce sulpicien n'est pas un nouveau venu à Montréal. Il y arriva pour la première fois, il y a environ sept ans, et y prêcha une

retraite aux hommes, puis il passa en France faire sa solitude à Issy. Quelque temps après, M. Hamon retourna en Amérique, au séminaire de Baltimore, où il enseigna la théologie; en quittant Baltimore, il y a deux ans, il vint au Grand Séminaire de Montréal comme professeur de théologie dogmatique. M. P. Hamon a prêché, durant ses dernières vacances, les deux retraites pastorales du diocèse de Saint-Hyacinthe.

Le regretté M. l'abbé Levesque aura en M. P. Hamon un digne successeur et les jeunes gens trouveront en leur nouveau directeur un guide sûr et dévoué.

M. Hamon dira sa première messe à Nazareth dimanche prochain.

Dimanche dernier, jour de la fête du saint Nom de Marie, qui est la fête patronale de la paroisse Notre-Dame et du diocèse de Montréal, Mgr de Montréal a officié pontificalement à la grande messe et aux Vêpres à l'église Notre-Dame.

Sa Grandeur était assistée à la grande messe par M. Colin, supérieur du Séminaire, comme vicaire-adjoint et par MM. R. Rousseau et Sorin, comme assistants d'honneur. Le diacre et sous-diacre d'office étaient MM. Deschamps et Moreau.

M. Giband a prêché sur le nom de Marie qui convient si bien à la T. S. Vierge. En terminant, le prédicateur, après avoir remercié Mgr de Montréal d'avoir daigné présider la cérémonie, a prié Sa Grandeur de donner sa bénédiction aux assistants et aux paroissiens de Notre-Dame.

Lundi dernier a eu lieu, à la Longue-Pointe, la bénédiction du nouveau noviciat des Frères de la charité et de l'asile Saint-Benoît-Joseph-Labre, établissement créé pour prendre soin des vieillards infirmes et surtout des épileptiques.

La bénédiction a été faite par Mgr de Montréal. Sa Grandeur, escortée par MM. J. Delavigné, directeur de philosophie au Grand Séminaire, Leclerc, curé de St-Joseph, Z. Delinelle, chapelain du nouvel Institut, Dozois, curé de la Pointe-aux-Trembles, Laporte, curé de la Longue-Pointe, F. X. Leclerc, chapelain de l'asile St-Jean de Dieu, Thérien, chapelain de la Réforme, Charpentier, vicaire de St-Joseph, et M. l'abbé Boudrau, a béni extérieurement et intérieurement la nouvelle bâtisse, la chapelle, et a fait les prières prescrites par le rituel.

La première messe, à laquelle a assisté Sa Grandeur, a été célébrée par M. le curé de Saint-Joseph.

Des représentants des clercs de St-Viateur et des sœurs de la Providence ainsi qu'à des Messieurs et Dames de Montréal et de la Longue-Pointe ont assisté à cette bénédiction pendant laquelle le chant a été dirigé par M. l'abbé Charpentier.

Ce nouvel asile élevé par les Frères de la charité, dans un

endroit des plus salubres, est une superbe bâtisse de quatre étages composée d'un corps principal de 200 pieds de longueur et de deux ailes de 150 pieds. Dans l'aile de droite se trouve la chapelle, dans celle de gauche, un très grand parloir. Le sous-sol renferme les cuisines, les réfectoires des Frères et les pièces d'aménagement. Aux deux premiers étages sont les chambres pour les malades, au dernier les dortoirs. Rien n'a été épargné pour faire de cet établissement une maison de santé modèle, dans laquelle les malades auront tout le confortable que réclame leur état, les visites journalières d'un docteur compétent et les soins dévoués et incessants des bons Frères, et on sait que les Religieux sont les premiers infirmiers du monde, car c'est la charité et la religion qui inspire leur zèle et leur dévouement. Les parents pourront se séparer sans inquiétude de leurs chers malades, et les malades trouveront dans cet asile tout ce qui pourra adoucir leurs maux. Plusieurs malades ont déjà fait des demandes pour obtenir leur admission dans cette nouvelle maison.

Voici quelques extraits du prospectus qui annonce la fondation de l'asile.

“ Les Frères de la charité viennent d'ouvrir sur leur ferme de la Longue Pointe, une institution dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps. Beaucoup de vieillards infirmes, épileptiques, aveugles, etc., etc., trouvaient difficilement à se placer dans les asiles tenus par des religieuses, et souvent les parents de ces infortunés étaient obligés de les garder chez eux, sans pouvoir leur donner les soins que réclamait leur état.

“ Sur l'avis de Mgr l'Evêque de Montréal, les Frères de la charité ont bâti, dans une solitude charmante, sur les bords du fleuve Saint-Laurent, en dehors des limites de la ville, une maison spacieuse devant contenir à peu près 150 chambres, pour y recevoir les vieillards infirmes mentionnés plus haut.

“ Rien n'a été épargné pour rendre salubre et agréable le séjour dans cette maison. Le fleuve passe à quelques pieds seulement de la bâtisse, qui est entourée de tous côtés de jardins et parterres; une eau pure et agréable a été conduite à grands frais dans l'établissement; au moyen de canaux communiquant à une source qui se trouve à environ une demi-lieue de la maison.

“ On sait aussi, que dans le gouvernement intérieur de ces sortes d'établissements, les Frères ont acquis en Europe, une réputation que tout le monde se plaît à leur reconnaître.

“ Le Frère qui aura la direction de la maison de la Longue-Pointe a déjà conduit avec succès plusieurs établissements du même genre.

“ Les conditions pour l'admission dans l'Institution, varieront suivant les exigences des personnes. Ceux qui voudraient avoir plusieurs appartements; ceux qui voudraient avoir un domestique à leur disposition; qui voudraient avoir leurs repas servis dans leurs appartements, au lieu de manger dans une salle commune,

etc, etc, devront payer un prix plus élevé que ceux qui suivront la règle générale.

“ Un prêtre parlant l'anglais et le français résidera dans l'établissement; un médecin sera aussi chargé de visiter la maison tous les jours.

“ Pour informations, s'adresser au Provincial des Frères de la charité, 487 rue Mignonne, Montréal, ou directement au Supérieur de l'Institut Saint-Joseph, Longue-Pointe, P.Q.”

On lit dans le *Journal de Québec* :

“ M. l'abbé T. E. Hamel, recteur de l'Université-Laval, doit aller passer l'année à Montréal, pour y surveiller les affaires de la succursale. M. l'abbé Méthot le remplacera, à Québec, comme vice-recteur.

“ M l'abbé Beaudet devient le directeur des ecclésiastiques.

“ M. l'abbé O'Ryan est chargé du cours de morale pour les élèves de première année.”

“ Le révérend M. Moreau, ancien curé de Saint-Modeste, diocèse de Rimouski, est nommé curé de N.-D. du Mont Carmel.”

L'installation des nouveaux chanoines du diocèse des Trois-Rivières a eu lieu jeudi, 11 courant.

La cérémonie qui s'est faite à la cathédrale, au milieu d'une nombreuse assistance, a commencé par une procession composée de prélats, de vicaires-généraux et de plus de 150 prêtres.

Mgr Lasfèche a officié pontificalement.

Mgr de Saint-Hyacinthe, Mgr Raymond; MM. les Vicaires-Généraux E. Langelier de Rimouski; N. Doncet, de Chicoutimi; MM. les Chanoines Leblanc, de Montréal, J. J. Prince et Archambault, de Saint-Hyacinthe, assistaient au chœur entourés du clergé.

Le R. P. Vignon, S. J., a fait le sermon.

PETITES FLEURS RELIGIEUSES DU VIEUX MONTRÉAL.

X

PREMIÈRE ORGANISATION DE LA COLONIE DE VILLEMARIE.

La nouvelle recrue, amenée de France en même temps que la sœur Bourgeoys, par Mr de Maisonneuve, fut d'un grand secours pour Villemarie et, en outre, étant la plus nombreuse et la mieux composée de celles venues jusqu'alors, elle permit de s'occuper de l'établissement solide de la colonie. Auparavant le fort était la demeure de tous les habitants, car ceux, qui avaient essayé de de

meurer au dehors avaient été vite forcés d'y rentrer par suite des attaques réitérées des Iroquois, ou de se réfugier à l'hôpital, transformé en une sorte de redoute et gardé militairement. La situation n'était pas meilleure, en cette année 1653, à Québec et aux Trois-Rivières, de sorte que ces réunionois de Français ressemblaient plutôt à des postes de défense chargés de préparer les voies à des colonies qu'à des colonies proprement dites.

D'après leur contrat passé en France avec M. de Maisonneuve, les soldats de la recrue ne devaient servir la compagnie et rester dans le pays que cinq ans. Mais, touchés des bontés de M. de Maisonneuve et heureux de se trouver parmi des hommes si unis et si zélés pour le bien de la religion, plusieurs déclarèrent qu'ils voulaient se fixer à Villemarie. En apprenant leur désir, M. de Maisonneuve les fit venir auprès de lui pour leur faire part des avantages qu'il voulait leur assurer.

A tous ceux qui déclaraient vouloir se fixer à Villemarie, il faisait don des sommes qui leur avaient été avancées, leur donnait à chacun en propre, des terres pour les cultiver et en plus un arpent dans le lieu désigné pour la ville sur lequel ils se bâtiraient une maison. A ces libéralités, il ajoutait une somme d'argent que le colon devait rendre s'il quittait l'île de Montréal. Le premier qui se présenta, 1er janvier 1654, fut André Demers, il reçut 400 livres. Les jours suivants d'autres chefs de famille se présentèrent, et après avoir pris l'engagement de rendre les sommes, s'ils quittaient l'île de Montréal, ils reçurent chacun quatre ou cinq cents livres. Ces sommes se trouvaient à cette époque où la valeur de l'argent était beaucoup plus élevée qu'aujourd'hui, très suffisantes pour construire une maison, la fournir de meubles convenables pour des hommes simples. Elles étaient d'ailleurs de beaucoup supérieures à celles que, douze ans plus tard, Louis XIV donna aux soldats, aux sergents, aux officiers même pour s'établir en Canada.

Les terres à cultiver furent généralement choisies au coteau Saint-Louis ou à la contrée Saint-Joseph, et chacun reçut trente arpents, et en plus l'arpent sur lequel il devait établir sa maison. On se mit rapidement à l'œuvre. "Les défricheurs, les charpentiers, les menuisiers, les maçons préparaient les matériaux nécessaires, dit la sœur Morin; ils se portaient à l'ouvrage avec zèle et ardeur, et les mieux accommodés des habitants se firent alors de petites maisons en bois où ils se retirèrent." En vue de hâter ces constructions, plusieurs s'associaient et travaillaient ensemble. Le zèle et l'ardeur furent si continus que cinq ans plus tard, en 1659, il y avait déjà quarante maisons, construites, isolées et situées les unes en face des autres, pour se protéger et se défendre mutuellement. Percées de meurtrières, habitées par des cultivateurs—soldats, bien armés et courageux, ces maisons, véritables redoutes, rendirent le fort inutile. Il ne fut depuis habité que par M. de Maisonneuve, la famille d'Ailleboust, le Major avec la garnison

ordinaire et la sœur Bourgeois. Les défricheurs, dont la plus grande partie défrichaient des terres situées au coteau Saint-Louis; étaient défendus par deux redoutes, l'une au-dessous l'autre au-dessus du coteau.

Mais pour former une vraie colonie et la constituer en corps de société, il ne suffit pas d'avoir des cultivateurs et des soldats, il faut de toute nécessité des artisans de toutes professions, s'entraidant mutuellement, et indispensables à toute société humaine: "Dieu, dit en effet M. Olier, n'a soumis les hommes, après le péché, à plus de besoins qu'aucune créature vivante, que pour les obliger à vivre ensemble, eux qui avaient été créés pour vivre unis. Les oiseaux se font des logements avec leurs becs et leurs ailes, les renards fouissent leur tanière, et l'homme n'a pas où se mettre en repos. Pour son logement il dépend du charpentier; du maçon, du menuisier, du serrurier; pour son vivre, du boulanger, du boucher, du fruitier, de l'épicier, du cuisinier. Après; pour son habillement, il dépend du tailleur, du cordonnier; du chapelier, du mercier, du linge et de vingt autres métiers divers qui remplissent la ville. Et, entre les artisans, celui qui prête son secours à l'un pour le vêtir, retire de l'autre l'assistance pour son vivre: celui qui prête à l'un le moyen de lui couvrir la tête; recevra de l'autre le secours pour se chauffer, et celui qui prépare le fer pour la commodité de son prochain, dépend de lui pour l'ouvrage du bois; en un mot chacun prête et reçoit, chacun donne et rend, selon que Dieu le fait être et le juge utile au bien de la société. Il l'a voulu ainsi, afin de rallier, par besoin et par cette nécessité, les hommes, qui autrement se fussent séparés et divisés par avarice et par amour-propre."

Imbus de ces idées, les membres de la compagnie de Montréal et M. de Maisonneuve voulurent que les hommes, composant la recrue de 1653, fussent non seulement de braves soldats mais aussi de bons ouvriers; ils y réussirent, car le P. Lemercier, parlant de cette recrue, dit: "Quelques personnes de mérite et de vertu, qui aiment mieux être connus de Dieu que des hommes, ont donné de quoi à lever une bonne escouade d'ouvriers, semblables à ceux qui rebâtissaient jadis le temple de Jérusalem, maniant la truelle d'une main et l'épée de l'autre. Ils sont plus d'une centaine de braves artisans, tous savants dans les métiers qu'ils professent, et tous gens de cœur pour la guerre. Dieu bénisse au centuple ceux qui ont commencé cet ouvrage, et leur donne la gloire d'une sainte persévérance à l'achever."

Et alors on vit le travail manuel en grand honneur à Villemarie, comme il le fut dans l'antiquité, chez les patriarches, chez les héros d'Homère, au commencement de toutes les sociétés. M. d'Ailleboust procura le premier blé de France semé au Canada, M. de Maisonneuve aimait à se mêler aux défricheurs et aux charpentiers, Lambert Glosse, major de la garnison et Charles le Moine, garde-magasin et interprète, mettaient souvent la main à la char-

rite. Jean de Saint-Père, premier notaire de Villemarie, bâtit lui-même sa maison, et Gilbert Barbier, procureur fiscal et assesseur de justice, construisit la plus grande partie des maisons de l'île de Montréal, soit par lui-même, soit par les ouvriers qu'il forma. Les femmes, les Religieuses se livraient à tous les travaux que leur sexe leur permettait. C'est ainsi que Marie Barbier, la première Canadienne reçue par la sœur Bourgeoys dans la Congrégation Notre-Dame, allait, revêtue de l'habit de l'Institut, garder les vaches à une demi-lieue de Villemarie et portait sur son cou le blé au moulin d'où elle rapportait la farine. D'autres sœurs travaillaient de même. D'ailleurs le travail des mains était l'occupation ordinaire des premières compagnes de la sœur Bourgeoys qui, suivant la sœur Morin, travaillaient jour et nuit à coudre et à tailler, pour habiller les femmes et vêtir les sauvages; tout en faisant la classe aux enfants.

Par suite des nouvelles conventions passées entre M. de Maisonneuve et les colons, ceux-ci devaient s'entretenir eux-mêmes et travailler à leur profit. Donc, quand ils travaillaient pour la compagnie, elle devait leur payer des gages. Aussi, le 21 décembre 1654, Fiacre Ducharme et son associé Jean Vallets s'obligeaient, par contrat, à monter les fusils et les pistolets dont M. de Maisonneuve aurait besoin, moyennant *trois livres dix sous* pour les fusils et *deux livres* pour les pistolets. Par suite aussi de ces conventions, la compagnie cessa de donner aux colons les soins d'un chirurgien. Il fut alors convenu, en présence de M. de Maisonneuve, qu'Etienne Bouchard, chirurgien, panserait et médicamenterait chaque famille : mari, femme, enfants nés ou à naître, à raison de *cent sous* par an qu'il recevrait du chef de la maison. Le jour même où fut passé ce contrat, 30 mars 1655, vingt-six familles s'abonnèrent; d'autres suivirent bientôt cet exemple.

Depuis 1644, les colons de Villemarie élisaient à la majorité des voix un d'entre-eux, comme procureur-syndic pour agir au nom de tous et gérer les intérêts communs. Il ne pouvait être élu pour plus de trois ans et avait le droit de représenter au conseil, établi pour gérer les affaires du Canada, les intérêts de la corporation et d'y avoir voix délibérative pour ces matières. D'après un arrêt royal de 1648, les procureurs syndics ne pouvaient emprunter aucune somme au nom de leur corporation sans l'autorisation expresse du conseil.

Voici comment se faisait l'élection du procureur-syndic. On demandait d'abord au Gouverneur l'autorisation de se réunir; puis les citoyens réunis, le greffier des seigneurs dressait un procès-verbal, énonçant le motif de l'assemblée et y inscrivait les uns au-dessous des autres, les noms des citoyens qui semblaient les plus dignes. Chaque assistant marquait alors ou faisait marquer d'un trait de plume le nom de celui à qui il donnait son suffrage; on comptait ensuite les suffrages ainsi exprimés et celui qui en avait obtenu le plus grand nombre, était élu. Son prédécesseur lui

remettait alors tous les papiers intéressant la corporation et, à Villemarie, au nombre de ces papiers, se trouvait toujours depuis 1651, le contrat du 2 octobre de la même année par lequel M. de Maisonneuve leur avait accordé, au nom des seigneurs, quarante arpents de terre pour servir de commune.

VISITE DE S. EM. LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE PARIS A MGR ALLOU, ÈVÊQUE DE MEAUX.

Mgr Allou, évêque de Meaux, étant très malade, et ayant reçu le saint viatique, le jour de la fête de l'Assomption, a eu le lendemain la grande joie d'être visité par S. Em. le Cardinal-Archevêque de Paris.

Quelle entrevue touchante que celle des deux prélats! Avec quelle affection le Cardinal pressait les mains de Mgr Allou! Avec quelle douceur il l'encourageait.

Après quelques instants d'entretien voilà que le pieux et doux Cardinal se jette tout à coup aux pieds de Mgr Allou et d'une voix presque suppliante, lui dit : *Cher seigneur, j'ai un désir extrême de recevoir votre bénédiction; ne me la refusez pas. Et Mgr Allou, remué jusqu'au fond de l'âme, de répondre par des paroles entrecoupées de soupirs : Eminence, que faites-vous?... C'est à vous de me bénir et j'en serai trop heureux... Je ne consentirai jamais...*

— *Eh bien!* reprend l'Archevêque de Paris. *Eh bien! Arrangeons-nous : je vais vous bénir et vous me bénirez vous-même ensuite.*

Quelle scène des premiers âges de l'Eglise! N'est-ce pas un ressouvenir de l'entrevue de saint Antoine et de saint Paul dans le désert?

Le Cardinal se retire pour ne pas fatiguer le malade; mais bientôt une circonstance fortuite met en relief les sentiments de respectueuse déférence et de confiance filiale que Mgr Allou éprouve pour son supérieur ecclésiastique.

Deux docteurs en médecine, pleins de sollicitude pour leur auguste malade, viennent d'arriver près de lui pour étudier sa position et aviser à le soulager.

Après s'être consultés, ils s'accordent à dire que deux incisions pratiquées dans les jambes de Monseigneur, le débarrasseront de l'eau qui l'appesantit et l'oppresse. Monseigneur repousse la proposition; les médecins insistent; et le malade, à moitié vaincu, finit par s'en remettre à la décision de son métropolitain.

Le Cardinal-Archevêque presse de questions les médecins qui s'étaient rendus auprès de lui dans le grand salon; puis, après les avoir entendus et être resté quelque temps à réfléchir, il les emmène avec lui dans la chambre de Mgr Allou. *Cher seigneur,* lui dit-il de sa voix la plus suave, *encore un sacrifice! Il faut nous*

en rapporter aux médecins qui ont votre confiance : mon avis est que vous consentiez à ce qu'ils désirent pour votre bien."

" — Éminence, reprend tout de suite le cher et vénéré malade, je veux vous obéir ; je me livre aux docteurs." Et, à l'instant même, l'opération fut faite.

La visite du Cardinal Guibert procura ainsi à Mgr Allou et une joie inexprimable et un soulagement de quelques jours.

Une dépêche, arrivée, depuis peu, a annoncé la mort de Mgr Allou.

LE CATHOLICISME EN ANGLETERRE.

La REVUE DE DUBLIN du mois de juillet publie l'article suivant sur l'état actuel du catholicisme en Angleterre—l'auteur est un savant bien connu, Sir George Mivart :

" En considérant les signes ordinaires par lesquels la Providence manifeste ses desseins sur les nations ne voit-on pas quel instrument formidable pourrait devenir l'Angleterre pour la propagation de la religion catholique dans le monde ? Si tant de forces accumulées ne sont pas employées à cette fin, à quoi serviront-elles ?

" Tous les grands écrivains chrétiens n'ont assigné au développement et à la grandeur de l'empire romain d'autre cause finale que la diffusion du christianisme. Au XVI^e siècle, est-ce que l'extension considérable des puissances espagnoles et portugaises pouvait avoir dans les vues de Dieu un motif plus grand que de verser sur l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, des flots de croyants chargés de prêcher l'Évangile dans toutes ces contrées ?

" Maintenant, le drapeau britannique flotte sur toutes les parties du globe, et la reine Victoria peut dire, comme Philippe I^{er}, que le soleil ne se couche jamais sur son empire. Un catholique anglais, toute fierté nationale mise à part, ne peut manquer de regarder une telle étendue de pouvoir et d'influence avec un sentiment de reconnaissance et de satisfaction religieuse ; car l'accroissement de la domination spirituelle de l'Église et du Saint-Père est le seul but digne de l'existence de cet empire.

" Et quelles glorieuses perspectives cette interprétation des desseins de Dieu n'ouvre-t-elle pas à notre imagination ? Avec l'opiniâtreté et la résolution anglaises, la richesse et la puissance anglaises, la gravité, la moralité et la piété anglaises une fois mises au service de l'Église, le monde catholique serait abondamment consolé de la défection de quelques autres nations européennes. En outre, ce jugement *a priori* du dessein de Dieu pour l'élévation de l'Angleterre a été confirmé par des faits très-significatifs qui se sont produits depuis cinquante ans.

" En effet, l'Église catholique occupe dans ce pays une situation particulièrement favorable. Si nous comparons, dit M. Mivart, notre

situation politique avec celle des autres catholiques du monde n'appartenant pas à une nation de langue anglaise, la liberté et la sécurité dont nous jouissons sont vraiment grandes. Même dans des pays soi-disant catholiques, l'Église ne possède pas autant de facilité qu'en Angleterre pour régler ses propres affaires. Nous pouvons multiplier non seulement les églises, mais les couvents d'hommes aussi bien que de femmes, autant que nous voulons. Nous pouvons élever nos enfants à nos frais entièrement, selon notre gré ; les écoles publiques et les universités nous sont ouvertes sans que nous ayons à déferer aucun serment religieux ou irrégulier. Nous avons un clergé modèle et dévoué, des laïques dont beaucoup, par leur piété, leur humilité, leur générosité princière envers les pauvres et l'Église, commandent justement l'amour et le respect. Les hauts rangs de la hiérarchie sont formés et nous sommes libres de développer nos institutions.

“ Nous possédons, depuis longtemps, toutes ces facilités d'accroissement, et les signes frappants de ces accroissements sont fort visibles.

“ Ainsi, en 1846, il n'y avait que 522 chapelles et 683 prêtres en Angleterre et dans le pays de Galles ; en 1884, il existe 1,221 églises ou chapelles et 2,176 prêtres. En 1846, nous avions un total de 6 couvents d'hommes et 34 de femmes ; il n'y en a maintenant pas moins de 80 d'hommes et 200 de femmes. Les écoles se sont multipliées plus largement encore que les églises, et grâce à l'énergie infatigable de notre cardinal-archevêque, l'éducation des enfants catholiques pauvres, même dans cette vaste métropole, est procurée à tous avec largesse. ”

Tout cela veut-il dire que l'Angleterre approche du moment où elle remplira la mission d'apôtre de l'univers ?

M. Mivart n'ose nous l'affirmer. Il espère fortement le retour de sa patrie, en tant que nation, à la vraie foi ; mais il ne s'illusionne pas sur la valeur réelle des progrès réalisés dans cette voie et sur les obstacles qui s'y rencontrent toujours.

LE CARDINAL MASSAIA.

Parmi les nouveaux cardinaux, dit la *Semaine catholique* de Toulouse, il en est un dont l'élévation est particulièrement significative : Mgr Massaia, l'apôtre héroïque de l'Afrique centrale, a accompli de véritables prodiges dans ses pénibles missions. L'humble évêque capucin a évangélisé l'Abyssinie, le Choah, toutes ces contrées où règne la plus sauvage barbarie, et qui sont encore la honte de l'espèce humaine, en attendant d'être rachetées par le baptême. Le gouvernement italien lui-même a dû reconnaître l'admirable mérite du fils de Saint-François. Le ministre

Villa vint un jour rendre visite à Mgr Massaia et lui porta les insignes des Saints Maurice-et-Lazare. — “ Que voulez-vous que je fasse de ces bijoux sur ma robe de bure ? ” répondit l'évêque. Ah ! Monsieur le Ministre, ce n'est pas cette croix que j'ai cherchée, c'est celle du Sauveur. Puis, je n'ai pas le droit de rien accepter de votre gouvernement. J'ai lutté et souffert pour le Christ, au service du Pape ! ”

NÉGOCIATIONS ENTRE LE SAINT-SIÈGE ET LA SUISSE.

Ces négociations se poursuivent à Berne. On veut régler la question des diocèses. Mgr Lachat, évêque de Bâle, renoncerait à son siège et serait nommé vicaire apostolique pour le Tessin, avec cette réserve néanmoins, que le vicariat apostolique serait provisoire, et qu'à la mort de Mgr Lachat de nouvelles négociations seraient faites pour résoudre cette question.

Une riche chrétienne de Lugano, désirant faciliter les négociations qui ont pour but de donner un chef spirituel au canton du Tessin, a pris l'engagement de mettre gratuitement à la disposition de l'évêque ou de son vicaire général une maison, avec dépendances et jardin pour être la résidence de l'Ordinaire, au cas où il serait établi à Lugano.

Le Conseil d'Etat a décidé d'envoyer un délégué auprès de la donatrice, avec une lettre officielle de remerciements.

Des difficultés ont surgi et les négociations ont été suspendues pendant quelques jours. Mgr Ferrata, délégué apostolique, a dû en référer à Rome ; il a reçu de nouvelles instructions qui permettent d'espérer l'heureux succès de cette grave affaire.

LA MAMAN DE HUIT ANS.

(Suite.)

IV

Les enfants, occupés à déballer le contenu du paquet, n'avaient rien vu de cet *à parte*, et ce furent bientôt des cris de surprise, à la vue d'un pâté de jambon, d'un poulet rôti et d'une tarte à la frangipane : quelques fruits complétaient le festin, et deux bouteilles de sirop attendaient pour l'arroser. La vue de la joie expansive des pauvres enfants décida Sophie, qui faisait quelque peu la moue et ne pouvait se résoudre à s'asseoir à la même table qu'un

pauvre ouvrier. Mais il fallut bien obéir au regard sévère de sa mère, et sa mauvaise humeur disparut devant la gaieté naïve de Jacques et de Robert. Richards commença par gagner son cœur en la remerciant de la robe qu'elle avait si bien faite pour Rosa. Et quand il eut raconté comment autrefois il avait été un bon et florissant ouvrier, gagnant largement le pain de sa famille; comment il était tombé du haut d'un toit et était devenu estropié pour la vie; puis, la mort de sa femme, et qu'il termina ce récit en disant :

— Et maintenant, ma Rosa me reste seule, et je prie Dieu qu'il me prenne bientôt, car je suis une charge de plus pour cette chère enfant, qui s'épuise pour nous ! Sophie oublia si bien ses mains calleuses, qu'elle les serra dans les siennes, en s'écriant :

— Ne parlez pas ainsi et ne pleurez pas. Allez ! Maman est si bonne qu'elle trouvera bien moyen de vous aider. Et moi aussi, je vous donnerai, et je travaillerai pour que Rosa ne se fatigue pas tant ! Jeoudrai pour vous tous ; cela fait que Rosa ne veillera plus le soir comme elle fait souvent ; et puis... Mais j'ai un projet nouveau, et j'espère que maman me permettra de le mettre à exécution.

— Nous en causerons, ma fille ; mais voici l'heure de la messe qui approche, il faut nous quitter. A bientôt, mon bon Richards. Rosa, venez ce soir chez moi, j'ai besoin de vous.

V

Mais quand le soir venu, Rosa se rendit chez madame Wilson, celle-ci ne put la recevoir, car, en revenant de l'église, elle avait été obligée de se mettre au lit, ses souffrances de poitrine l'ayant reprise avec une grande violence.

Ses protégés, si joyeux le matin, si pleins de confiance dans l'avenir heureux qu'elle leur avait promis, ne songeaient guère qu'ils seraient sitôt et pour longtemps privé de sa protection. On ordonna de suite le changement de climat à madame Wilson, qui partit précipitamment, emmenant cette fois avec elle Sophie dont elle ne voulait plus laisser gâter les heureuses dispositions qu'elle était parvenue à éveiller.

Rosa resta donc seule avec sa lutte continuelle contre la misère ; elle n'avait plus de ces douces paroles qui l'encourageaient ; elle n'avait plus de secours à espérer, et, de plus, elle avait la douleur de savoir que sa bienfaitrice allait mourir peut-être.

Six mois se passèrent : l'ouvrage de la fabrique lui donnait assez pour faire vivre la famille, mais le propriétaire de leur petit logement se lassa d'attendre un paiement qui n'arrivait jamais, et leur signifia enfin leur congé.

Et madame Wilson ne revenait pas !... Il fallut quitter la maison ; et, à force de chercher, Rosa trouva une misérable chambre tout au fond d'une ruelle mal famée. Cette chambre ne prenait jour que par une espèce de lucarne dans le toit ; le sol en terre battue,

était inégal et humide, mais la pauvre enfant ne pouvait pas choisir, elle n'avait pas d'argent.

Un voisin charitable transporta sur sa charrette à bras, les deux lits, le petit berceau, deux chaises boiteuses et une table, seuls objets que le propriétaire inexorable voulut laisser partir, et on s'installa le cœur bien triste dans le misérable réduit.

Mais Richards ne put supporter cette nouvelle épreuve ; le chagrin qu'il éprouva et l'état malsain de la maison, firent empirer ses douleurs, et, après quelques semaines de souffrances et d'angoisses, il s'éteignit dans les bras de sa fille.

L'humble convoi de pauvres fut suivi des quatre enfants en pleurs. Lorsque la terre eut recouvert le cercueil, Rosa sentit un frisson au cœur : elle avait été malheureuse jusqu'alors, mais elle n'avait point été orpheline !

En rentrant dans leur chambre de deuil, les pauvres enfants se serrèrent les uns contre les autres et s'embrassèrent en pleurant.

Mais le pauvre ne peut longtemps se livrer à la douleur, les nécessités de la vie l'appellent à l'action. Aussi, dès le lendemain, Rosa reprit son travail. Les orphelins se dispersèrent, les uns à l'école gratuite, l'autre à la *salle d'asile*, et Rosa, chef désormais de la famille, à l'atelier.

Mais de nouveau malheurs attendaient notre héroïne. Elle sentait ses forces s'épuiser et un jour vint où elle ne put plus quitter son grabat. Ses frères coururent chercher le voisin complaisant qui les avait déjà aidés, et, quand il eut promis de prendre soin de ceux qu'elle appelait "*ses enfants*," Rosa consentit à se laisser porter à l'hospice.

En passant devant l'hôtel de madame Wilson, elle écarta les rideaux du brancard sur lequel elle était étendue, et un rayon de joie vint éclairer son regard ; — une chaise de poste était arrêtée devant la porte cochère et elle put distinguer la forme légère de Sophie, debout sur le marche pied : mais un accès de toux la força à laisser retomber le rideau, et, portant ses deux mains à sa poitrine déchirée, elle s'écria douloureusement :

Elles sont venues ! — Mais trop tard !

(A suivre.)

LES ABONNEMENTS.

Nous adressons présentement les comptes de nos abonnés retardataires, avec l'espoir qu'ils accueilleront favorablement notre demande.

Les amis de la *Semaine Religieuse*, en retard dans leur abonnement, comprendront sans peine qu'avec la modique somme de *une piastre*, il ne nous est pas possible, de faire des frais de collection après avoir publié 24 pages chaque semaine pendant 12 mois, et avoir payé 25 cents d'affranchissement.

Les abonnements sont exigibles d'avance !!

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
déliivrés de leurs péchés.
11 Mach. XIII, 46.

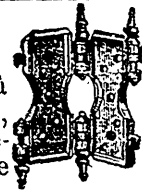
PRIONS POUR NOS MORTS :

Rose de Lima, épouse de Georges Laurent.—Sophie Dubois Ve d'Alexandre Brisson.—Eléonore Villeneuve.—Angèle Bourgeois.—Bernard Kelly.—Denis Rancourt.—Mary Hart, épouse Coughlin.—Edmond Brosseau.—Alphonse St-Onge.—Constance Caissi, Ve Javanetti.—Patrick Taylor.—Mathilde Cardinal, épouse Noiré.—Charles Quevillon.—Marguerite Corbeil, Vv L. Bissonet.—Esther Beauchamp, Ve J. Gariépy.—Pierre Daoust.—Mary McMahon, Ve J. Harley,

DE PROFUNDIS.



Eté 1884.



Nouveaux Poëles à l'huile de charbon à quatre Ronds, Sorbetières, Urnes pour l'eau, Couteaux de Table et Canifs, Outils améliorés pour ouvriers, Serrures de toute sorte, qualité rare, Presses à fruits, etc.

L. J. A. SURVEYER

1588 RUE NOTRE-DAME, (En face du Palais de Justice.)

LE GRAND VATEL

RESTAURANT

26 RUE SAINT-JACQUES 26

REPAS A TOUTE HEURE.

Cet établissement est fréquenté par l'élite de la société; par les membres du Clergé que leurs affaires appellent à la ville; par la magistrature, les professions libérales et le haut commerce.

SERVICE PROMPT ET POLI.

JOSEPH RIENDEAU, Propriétaire.

PERRAULT & MESNARD,

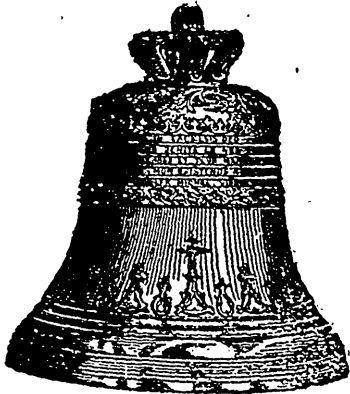
ARCHITECTES

93, 99 Rue Saint-François-Xavier, 93, 99

Boîte 1414, P. O.

MONTREAL.

GRANDE FONDÉRIE DE CLOCHES



BURDIN Aîné

Rue de Condé, 28
LYON, FRANCE.

Représentée à Montréal par M. R. Beullac, 251 Notre-Dame

LAVOIE & BEAULIEU

ATELIER DE

Peinture décorative, Sculpture, Dorure, Etc.

Écussons, Tableaux, Travaux artistiques.

MM. LAVOIE ET BEAULIEU sont en état d'exécuter toute espèce de travaux artistiques de Décorations d'Eglises, de Chapelles, Statues, Bannières religieuses, Drapeaux, Etc., avec soin, et dont ils garantissent entière satisfaction.

PLANS pour décoration intérieure d'Eglise, Chapelle, Autel, Chaire, Etc.

Ils fabriquent à des prix qui défient toute concurrence, les Autels, Chaires d'Eglise et tous autres objets consacrés au culte divin. Ils ont en main des modèles de décoration exécutés par les plus célèbres Artistes Européens, et se chargent de toutes espèces d'imitations de Bois, Marbre, Peinture, Etc.

On peut faire exécuter ces divers ouvrages dans n'importe quelle partie du Canada et des Etat-Unis, en s'adressant à :

O.M. LAVOIE-D.A. BEAULIEU
231 NOTRE-DAME CENTRE 231

MONTREAL.

GABOURY & GAGNEUX

ENTREPRENEURS d'Eglises, Couvents, résidences, à la Campagne et à la Ville.

REPARATIONS exécutées à bref délai à PRIX MODÉRÉS.

137 ET 139 RUE VISITATION, 137 ET 139
MONTREAL.

WILLIAM BRITTON

Poseur d'appareils à éclairage, à eau, et à chauffage.

OUVRAGES EN METAL DE TOUTES SORTES

COMMANDES RECUES POUR EGLISES ET MAISONS D'EDUCATION.

EXÉCUTION PROMPTE ET BONNE

NO 15 Rue CLAUDE, No 15
MONTREAL.

REMEDES POUR TOUS

à la portée de toutes les bourses

Mme E. DESROCHERS

Dépôt général :

62 ET 64 RUE SAINT-LAURENT



ENREGISTRÉ

SON SIROP DE MIEL est le meilleur remède contre le rhume, la toux, les affections des bronches, des poumons et de la gorge. Les enrrouements, extinctions de voix disparaissent rapidement par son usage.



ENREGISTRÉ

L'EAU POUR LES YEUX, dont elle seule est propriétaire, est reconnue comme unique dans son genre. Elle fait disparaître rapidement toutes les inflammations des organes visuels, chroniques ou passagères.



ENREGISTRÉ

SON REMÈDE SOUVERAIN contre le choléra, diarrhée, dysenterie et affections des intestins est employé avantageusement dans tous ces cas par toute personne indistinctement, quel que soit l'âge ou le tempérament.

Prix les plus modérés.

GROS ET DETAIL.

Dépôts dans les Pharmacies et Epiceries.

25 Cts

Employez les

Pilules de McGale

(composées de noix-longues)

Pour les affections bilieuses, mal de tête, constipation, etc., etc.

A VENDRE PARTOUT.

CLOCHES D'EGLISES

The Jones Bell Foundry Co.

TROY N.-Y., U.S.

MEARS & STAINBANK

LONDRES — ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

H. & J. RUSSEL

22 RUE ST.-NICOLAS

MONTREAL.

AGENTS DE

LA SOCIÉTÉ ANONYME DE BELGIQUE,

Fabricants de sommiers e fer.

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec soin. Première qualité de drogues et matières chimiques.

ART RELIGIEUX

SCULPTURE — DORURE — PEINTURE.

Dessins et décorations d'églises et de chapelles. Autels, Chemins de Croix, chaires, vestiaires, fonts baptismaux, etc., etc., etc.

LUCIEN BENOIT

NOS 198, 200,

RUE JACQUES-CARTIER

A MONTREAL

près de la Banque d'Épargne

MENEELY BELL COMPANY

A TROY ; ETAT DE NEW-YORK.

Spécialité de CLOCHES et de CARILLONS

POUR LES EGLISES

FABRIQUE GARANTIE

Catalogue illustré envoyé sur demande, gratis.

S'adresser : **CLINTON H. MENEELY BELL COMPANY,**

Troy, N.-Y., U. S. A.

AUX ECONOMES BON BEURRE EN TINETTES

De 15 à 18 cents,

Au Marche à Beurre de

J. B. RICHER

No 468 Rue Lagauchetiere

NOTE

BEURRE, THE,

VINS, BIÈRE ET PORTER

UNE SPÉCIALITÉ.